

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 septembre 2020, a adopté le règlement suivant :

20-035 Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 30 novembre 2020. Il entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 7 décembre 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat